

## Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco

Société Anonyme Monégasque  
au capital de 10.000.000 euros  
Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 (en euros)

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES.....	461 321,31	699 596,54
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES .....	0,00	0,00
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT .....	470 165 108,20	424 650 559,87
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE .....	96 399 600,42	69 714 284,91
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE.....	0,00	0,00
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE .....	0,00	0,00
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS À L.T.....	56 159,69	49 034,00
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES .....	0,00	0,00
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT .....	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE .....	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	4 351 857,16	4 351 857,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	160 605,97	194 690,81
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ .....	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES.....	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS .....	4 178 180,06	332 226,73
COMPTES DE RÉGULARISATION .....	1 180 377,96	1 800 632,49
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>	<b>576 953 210,77</b>	<b>501 792 882,51</b>
<b>PASSIF .....</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
BANQUES CENTRALES .....	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT .....	64 273 617,96	57 161 674,62
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE .....	495 062 008,08	413 046 277,68
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE .....	0,00	0,00
AUTRES PASSIFS.....	239 845,27	6 935 246,14
COMPTES DE RÉGULARISATION .....	707 904,36	8 399 544,18
PROVISIONS .....	2 238 490,03	3 590 065,04
DETTES SUBORDONNÉES.....	0,00	0,00
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX.....	0,00	0,00
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG .....</b>	<b>14 431 345,07</b>	<b>12 660 074,85</b>
CAPITAL SOUSCRIT .....	11 023 000,00	10 000 000,00
PRIMES D'ÉMISSION.....	0,00	0,00
RÉSERVES.....	2 583 003,74	1 108 314,24
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION .....	0,00	0,00
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVEST. ....	0,00	0,00
REPORT À NOUVEAU (+/-).....	77 071,11	57 970,79
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	748 270,22	1 493 789,82
<b>TOTAL DU PASSIF.....</b>	<b>576 953 210,77</b>	<b>501 792 882,51</b>

**HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016**

(en euros)

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....	5 028 093,15	9 390 927,17
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	662 985,39	1 669 899,17
ENGAGEMENTS SUR TITRES .....	0,00	0,00
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT .....	0,00	0,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	11 158 344,35	9 644 862,90
ENGAGEMENTS SUR TITRES .....	0,00	0,00

**COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016**

(en euros)

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Intérêts et produits assimilés.....	6 912 312,33	8 049 119,56
- Intérêts et charges assimilées .....	(6 435 048,42)	(6 203 292,40)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées .....	0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées .....	0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple .....	0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple.....	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable .....	0,00	59,36
+ Commissions (produits) .....	1 780 500,52	1 357 435,25
- Commissions (charges).....	(1 025 537,15)	(920 177,49)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	14 371,76	18 176,08
+/- Gains ou pertes sur opérat. des portefeuilles de placement et assimilés.....	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire .....	1 665 337,26	686 912,95
- Autres charges d'exploitation bancaire .....	(863 132,26)	(15 220,92)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE .....</b>	<b>2 048 804,04</b>	<b>2 973 012,39</b>
- Charges générales d'exploitation .....	(1 451 058,81)	(1 280 868,96)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles .....	(36 035,99)	(140 003,11)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>561 709,24</b>	<b>1 552 140,32</b>
+/- Coût du risque .....	4 678,84	137 693,50
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION .....</b>	<b>566 388,08</b>	<b>1 689 833,82</b>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés .....	(173,86)	0,00
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT .....</b>	<b>566 214,22</b>	<b>1 689 833,82</b>
+/- Résultat exceptionnel .....	0,00	0,00
- Impôt sur les bénéfices .....	182 056,00	(196 044,00)
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées .....	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT NET.....</b>	<b>748 270,22</b>	<b>1 493 789,82</b>

---

---

**NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2016*****1 Principes comptables et méthodes d'évaluation***

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO (BECMM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

**Note n° 1.1 Évaluation des créances et dettes**

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

**Note n° 1.2 Créances douteuses**

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des programmes.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement ANC 2014-07 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

### **Note n° 1.3 Immobilisations**

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

### **Note n° 1.4 Conversion des opérations en devises**

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable

---

---

**Note n° 1.5 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

**Régimes de retraite des employés**

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la BECMM et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la BECMM bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

**Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail**

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62<sup>ème</sup> anniversaire.

**Note n° 1.6 Provisions pour risques et charges**

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BECMM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Dans son préambule, l'avis CNC 2000-01 régissant les passifs exclut de leur champ d'application les opérations bancaires. En conséquence, il a été décidé de comptabiliser une provision pour risque égale à la différence entre le taux nominal et le taux actuariel des Comptes à Terme (CAT) à taux progressif. Le montant de cette provision est de 2.2 M€.

**Note n° 1.7 Provision épargne logement**

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

**Note n° 1.8 Impôts sur les bénéfices**

Le poste « Impôt sur les bénéfices » comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est déterminé selon la réglementation fiscale à Monaco.

**Note n° 1.9 Consolidation**

La société est intégrée globalement dans les périmètres de consolidation du Groupe CM11-CIC d'une part, et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'autre part.

**Note n° 1.10 Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

## NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

## 2.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.16	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute au 31.12.15
IMMOBILISATIONS CORPORELLE d'Exploitation	1 036	2	4	0	1 038
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	5 006	0	0	0	5 006
<b>TOTAUX</b>	<b>6 042</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>6 044</b>

## 2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS	Amortissements au 31.12.16	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.15
IMMOBILISATIONS CORPORELLE d'Exploitation	875	36	5	844
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES d'Exploitation	653	0	0	653
<b>TOTAUX</b>	<b>1 528</b>	<b>36</b>	<b>5</b>	<b>1 497</b>

PROVISIONS	Provisions au 31.12.16	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.15
IMMOBILISATIONS CORPORELLE	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2.3 Ventilation des créances sur la clientèle

	Prêts	Créances rattachées	Total
CRÉANCES COMMERCIALES	28	0	28
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	8 737	9	8 746
CRÉDITS - PROMOTEURS	7 874	0	7 874
AUTRES CRÉDITS À L'HABITAT	73 951	97	74 048
PRÊTS PERSONNELS	3 973	0	3 973
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	111	7	118
COMPTES ORDINAIRES CLIENTÈLE	1 487	79	1 566
CRÉANCES DOUTEUSES BRUTES - COMPROMISES -	1 204	0	1 204
CRÉANCES DOUTEUSES BRUTES - AUTRES -	37	0	37
PROV. POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES - COMPROMISES -	-1 168	0	-1 168
PROV. POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES - AUTRES -	-26	0	-26
<b>TOTAUX</b>	<b>96 208</b>	<b>192</b>	<b>96 400</b>

## 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 96 352 milliers d'euros sur créances brutes.

	Créances	Créances douteuses	Provisions
<b>Répartition par grand type de contrepartie</b>			
• Sociétés	27 116	217	191
• Entrepreneurs individuels	19 787	863	865
• Particuliers	49 449	162	138
<b>TOTAUX</b>	<b>96 352</b>	<b>1 242</b>	<b>1 194</b>
<b>Répartition par secteur d'activité</b>			
• Agriculture et industries minières	704	0	0
• Industries	1 134	684	684
• Services aux entreprises et holding	3 676	304	289
• Collectivités et autres services aux particuliers	2 357	60	55
• Services financiers	3 313	0	0
• Services immobiliers	25 638	14	12
• Particuliers et autres	59 530	180	154
<b>TOTAUX</b>	<b>96 352</b>	<b>1 242</b>	<b>1 194</b>
<b>Répartition par secteur géographique</b>			
• France	31 063	113	89
• Monaco	62 955	1 128	1 104
• Autres pays	2 334	1	1
<b>TOTAUX</b>	<b>96 352</b>	<b>1 242</b>	<b>1 194</b>

## 2.5 Répartition des créances sur les établissements de crédit hors opérations de pension et hors créances rattachées

Répartition par secteur géographique	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
- France	467 483	0	0
- Europe hors France	4	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>467 487</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.6 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle**

<b>ACTIF</b>	<b>inférieure ou égale à trois mois</b>	<b>de trois mois à un an</b>	<b>de un an à cinq ans</b>	<b>plus de cinq ans et à durée indéterminée</b>	<b>Intérêts courus et échus</b>	<b>TOTAL</b>
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
À vue	181 488					<b>181 488</b>
À terme		116 000	170 000		2 677	<b>288 677</b>
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	28					<b>28</b>
Autres concours à la clientèle	7 101	8 250	25 101	54 217	114	<b>94 783</b>
Comptes ordinaires débiteurs	1 509				80	<b>1 589</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>190 126</b>	<b>124 250</b>	<b>195 101</b>	<b>54 217</b>	<b>2 871</b>	<b>566 565</b>

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

<b>PASSIF</b>	<b>inférieure ou égale à trois mois</b>	<b>de trois mois à un an</b>	<b>de un an à cinq ans</b>	<b>plus de cinq ans et à durée indéterminée</b>	<b>Intérêts courus et échus</b>	<b>TOTAL</b>
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
À vue	153					153
À terme		14 000	10 000	40 000	121	64 121
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue	240 328				4	240 332
À terme	903	133	820	37		1 893
Autres dettes						
À vue	123					123
À terme	32 302	62 051	138 351	18 578	1 432	252 714
<b>TOTAUX</b>	<b>273 809</b>	<b>76 184</b>	<b>149 171</b>	<b>58 615</b>	<b>1 557</b>	<b>559 336</b>

**2.7 Fonds Propres**

	<b>Montant 2015</b>	<b>Affectation Résultat 2015</b>	<b>Variations 2016</b>	<b>Montant 2016</b>
CAPITAL	10 000	0	1 023	11 023
RÉSERVE STATUTAIRE	1 050	0	1 400	2 450
AUTRES RÉSERVES ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	58	0	75	133
REPORT À NOUVEAU	58	(58)	77	77
RÉSULTAT	1 494	(1 494)	748	748
<b>TOTAUX</b>	<b>12 660</b>	<b>(1 552)</b>	<b>3 323</b>	<b>14 431</b>

**2.8 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux**

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	654	654
Frais de premier établissement	654	654
FONDS COMMERCIAUX	4 100	4 100
<b>TOTAUX</b>	<b>4 754</b>	<b>4 754</b>

**2.9 Intérêts courus à recevoir ou à payer**

<b>ACTIF</b>	<b>Intérêts courus à recevoir</b>
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À TERME	2 678
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	
Autres concours à la clientèle	113
Comptes ordinaires débiteurs	79
<b>TOTAUX</b>	<b>2 870</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Intérêts courus à payer</b>
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À TERME	121
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	4
Autres dettes à terme	1 432
<b>TOTAUX</b>	<b>1 557</b>

**2.10 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »**

<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
DÉBITEURS DIVERS	4 178	332
<b>TOTAUX</b>	<b>4 178</b>	<b>332</b>

<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
CRÉDITEURS DIVERS	240	6 935
<b>TOTAUX</b>	<b>240</b>	<b>6 935</b>

**2.11 Comptes de régularisation**

<b>ACTIF</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
COMPTES D'ENCAISSEMENT	546	1 625
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1	3
PRODUITS À RECEVOIR	448	11
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS	185	162
<b>TOTAUX</b>	<b>1 180</b>	<b>1 801</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
CHARGES À PAYER	207	253
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS	501	8 146
<b>TOTAUX</b>	<b>708</b>	<b>8 399</b>

**2.12 Provisions**

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
AUTRES PROVISIONS	2 238	3 590
<b>TOTAUX</b>	<b>2 238</b>	<b>3 590</b>

**2.13 Épargne Logement**

	<b>Solde 2016</b>	<b>Solde 2015</b>	<b>Provisions 2016</b>	<b>Provisions 2015</b>
PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	1 822	2 027	10	15
COMPTES D'ÉPARGNE LOGEMENT	52	69	0	1
PRÊTS ÉPARGNE LOGEMENT	52	58	1	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 926</b>	<b>2 154</b>	<b>11</b>	<b>16</b>

**2.14 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro**

<b>ACTIF</b>	<b>Montant 2016 Devises hors zone Euro</b>	<b>Montant 2015 Devises hors zone Euro</b>
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	10 342	7 335
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	151	280
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEVICES</b>	<b>10 493</b>	<b>7 615</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,50%</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Montant 2016 Devises hors zone Euro</b>	<b>Montant 2015 Devises hors zone Euro</b>
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	10 493	7 615
<b>TOTAL ACTIVITÉ DEVICES</b>	<b>10 493</b>	<b>7 615</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>1,82%</b>	<b>1,50%</b>

### NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

#### 3.1 Produits et charges d'intérêts

	<b>Produits 2016</b>	<b>Produits 2015</b>
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	4 764	6 099
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 112	1 908
AUTRES PRODUITS À CARACTÈRE D'INTÉRÊTS	29	32
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS RELATIVES AUX INTÉRÊT	8	10
<b>TOTAUX</b>	<b>6 913</b>	<b>8 049</b>

	<b>Charge 2016</b>	<b>Charge 2015</b>
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	(452)	(286)
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(6 484)	(5 784)
AUTRES CHARGES À CARACTÈRE D'INTÉRÊTS	501	(133)
<b>TOTAUX</b>	<b>(6 435)</b>	<b>(6 203)</b>

#### 3.2 Revenu des titres à revenu variable

	<b>Charges 2016</b>	<b>Charges 2015</b>
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 3.3 Commissions

	<b>Produits 2016</b>	<b>Produits 2015</b>
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 509	1 138
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	98	66
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	3	3
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	20	19
COMMISSIONS SUR ACTIVITÉS NON BANCAIRES	151	131
<b>TOTAUX</b>	<b>1 781</b>	<b>1 357</b>

	<b>Charges 2016</b>	<b>Charges 2015</b>
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(8)	(6)
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	(19)	(17)
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	(999)	(897)
<b>TOTAUX</b>	<b>(1 026)</b>	<b>(920)</b>

### 3.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	<b>Charges 2016</b>	<b>Charges 2015</b>
GAINS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	14	18
<b>TOTAUX</b>	<b>14</b>	<b>18</b>

### 3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	<b>Charges 2016</b>	<b>Charges 2015</b>
GAINS / PERTES SUR TITRE DE PLACEMENT	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.6 Autres produits d'exploitation bancaire

	<b>Charges 2016</b>	<b>Charges 2015</b>
RÉCUPÉRATIONS FRAIS SUR CLIENTS	1	1
AUTRES PRODUITS	1 664	686
<b>TOTAUX</b>	<b>1 665</b>	<b>687</b>

### 3.7 Autres charges d'exploitation bancaire

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
COTISATIONS FONDS DE GARANTIE	(9)	(4)
AUTRES CHARGES	(854)	(11)
<b>TOTAUX</b>	<b>(863)</b>	<b>(15)</b>

### 3.8 Charges générales d'exploitation

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
SALAIRES ET TRAITEMENTS	(578)	(507)
CHARGES DE RETRAITE	(73)	(66)
AUTRES CHARGES SOCIALES	(216)	(180)
INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIÉS	(1)	0
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	(30)	(23)
SERVICES EXTÉRIEURS	(553)	(505)
<b>TOTAUX</b>	<b>(1 451)</b>	<b>(1 281)</b>

**3.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(36)	(37)
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	(103)
<b>TOTAUX</b>	<b>(36)</b>	<b>(140)</b>

**3.10 Coût du risque**

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIÉES À DES CRÉANCES	(48)	(552)
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	(117)	(22)
REPRISES DE PROVISIONS LIÉES À DES CRÉANCES	170	76
RÉCUPÉRATION DES CRÉANCES AMORTIES	0	634
<b>TOTAUX</b>	<b>5</b>	<b>136</b>

**3.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
GAINS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.12 Résultat exceptionnel**

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**3.13 Impôt sur les sociétés**

	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2015</b>
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AFFÉRENT AU RÉSULTAT ORDINAIRE		(196)
AVOIRS FISCAUX ET CRÉDITS D'IMPÔT (CARRY BACK)	182	
<b>IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE</b>	<b>182</b>	<b>(196)</b>

**RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ (EN EUROS)**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00	11 023 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 102 300
<b>2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers	1 434 448,95	1 996 543,35	1 752 187,31	2 973 012,39	2 048 804,04
b) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	829 397,43	841 534,58	486 942,38	1 692 143,43	597 745,23
c) Impôt sur les bénéfices	371 103,00	203 472,00	0,00	196 044,00	-182 056,00
d) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	276 805,34	476 405,31	413 074,38	1 493 789,82	748 270,22
<b>3. RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
a) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,46	0,64	0,49	1,69	0,54
b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,28	0,48	0,41	1,49	0,68
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>4. PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	8	9	9
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	179 987,55	481 726,23	469 334,58	<b>506 281,34</b>	<b>554 207,29</b>
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	102 968,28	205 667,25	206 686,58	<b>214 147,79</b>	<b>238 175,48</b>

**RAPPORT GÉNÉRAL**  
**DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2015 pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

\* Le total du bilan s'élève à 576.953.210,77 €

\* Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 748.270,22 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduit à examiner les opérations réalisées par votre société pendant

l'exercice 2016, le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2016, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2016 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 16 mai 2017.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Vanessa TUBINO

---

#### RAPPORT SPÉCIAL

#### DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de

l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2016 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

- Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché comportant une série de prestations successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2016, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

- Assemblées tenues au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 12 avril 2016 en assemblée générale extraordinaire pour procéder à une augmentation de capital de 1 023 000 €,
- le 25 mai 2016 en assemblée générale ordinaire annuelle pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 16 mai 2017.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Vanessa TUBINO

---

Le rapport de gestion est tenu à disposition auprès du siège social de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO 8, rue Grimaldi MC 98000 Monaco.